

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **11 mai 2026**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe  
Siège #2 - Annick Patoine  
Siège #3 - Line Fradette  
Siège #4 - Simon Bissonnette  
Siège #5 - Gaétan Labrecque  
Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2026-05-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Séance ordinaire du 13 avril 2026
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2026
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Adoption du règlement 07-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux d'immobilisations en asphaltage

- 5.2 - Avis de motion du projet de règlement 08-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations
- 5.3 - Avis de motion du projet de règlement 09-2026 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 5.4 - Reddition de comptes 2025 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 5.5 - Autorisation pour la gestion des dossiers à la SAAQ
- 5.6 - Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien
- 5.7 - Adhésion à une entente intermunicipale relative à la cour municipale
- 5.8 - Congrès de l'ADMQ 2026
- 5.9 - Réfection de la route du 8e-Rang, réception provisoire
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
  - 6.1 - Adoption du règlement 06-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
  - 6.2 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 734 096
  - 6.3 - Bail emphytéotique avec Le Havre du Lac Vert, modifications
- 7 - SERVICE PUBLIC
  - 7.1 - Adoption de la rémunération des premiers répondants 2026
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
  - 8.1 - Fête nationale du Québec 2026, confirmation d'octroi
  - 8.2 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale, camp de jour unifié
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
  - 9.1 - Fondation Le Rayon d'Espoir, Marche de la Solidarité 2026
  - 9.2 - Souper festif de Saint-Charles 2026
  - 9.3 - Redistribution des redevances carrières et sablières 2025
  - 9.4 - Tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins 2026
  - 9.5 - Demande d'aide financière du CF Bellechasse
  - 9.6 - Déjeuner des policiers de la MRC de Bellechasse
  - 9.7 - Entente de services aux personnes sinistrées
  - 9.8 - Souper Gala 40e anniversaire de la Société historique de Bellechasse
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-05-02

**3.1 - Séance ordinaire du 13 avril 2026**

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

#### **4 - FINANCES**

##### **2026-05-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2026**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 756 986.69 \$ et des salaires de 168 055.92 \$ en date du 11 mai 2026 pour les dépenses d'avril 2026.

#### **5 - ADMINISTRATION**

##### **2026-05-04 5.1 - Adoption du règlement 07-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux d'immobilisations en asphaltage**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE des travaux d'immobilisation en asphaltage sont nécessaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 07-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

**2026-05-05 5.2 - Avis de motion du projet de règlement 08-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations**

Madame la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 08-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

**2026-05-06 5.3 - Avis de motion du projet de règlement 09-2026 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle**

Monsieur le conseiller Gaétan Labrecque donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 09-2026 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

**2026-05-07 5.4 - Reddition de comptes 2025 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 156 285 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe, dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe, il est unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

**2026-05-08 5.5 - Autorisation pour la gestion des dossiers à la SAAQ**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE M. Vincent Drouin, directeur général, M. Sylvain Bilodeau, directeur des travaux publics et M. Marc-Antoine Mercier, chargé de projet, soient autorisés à représenter la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour la gestion des dossiers à la Société de l'assurance automobile du Québec.

#### **5.6 - Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien**

La Municipalité a eu la confirmation d'une aide financière de 149 819 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien pour l'année 2026.

#### **2026-05-09 5.7 - Adhésion à une entente intermunicipale relative à la cour municipale**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland peut, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), conclure une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a conclu une entente intermunicipale avec l'ensemble des municipalités de son territoire ainsi que pour la MRC et certaines municipalités du territoire de la MRC des Etchemins relativement à l'utilisation et/ou à l'exploitation d'une cour municipale commune;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite adhérer à cette entente afin de confier le traitement des constats d'infraction relevant de sa compétence à la cour municipale commune de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE cette entente prévoit notamment les modalités administratives, financières et opérationnelles, incluant le partage des coûts et des revenus;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente intermunicipale et en acceptent les termes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland adhère à l'entente intermunicipale relative à la cour municipale conclue par la MRC de Bellechasse et les municipalités participantes, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

QUE la Municipalité confie à la cour municipale commune de la MRC de Bellechasse la compétence pour entendre les causes relatives aux infractions commises sur son

territoire ainsi que pour la MRC et sur certaines municipalités du territoire de la MRC des Etchemins, selon les modalités prévues à ladite entente;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

QUE cette résolution abroge toutes les ententes antérieures ou tous règlements en lien avec la cour municipale de la MRC de Bellechasse;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Bellechasse ainsi qu'à toute autre partie concernée.

#### **2026-05-10 5.8 - Congrès de l'ADMQ 2026**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'inscription de notre directeur général, Monsieur Vincent Drouin, au congrès de l'ADMQ qui aura lieu les 17, 18 et 19 juin 2026;

QUE la Municipalité assume les frais liés au congrès de l'ADMQ 2026.

#### **2026-05-11 5.9 - Réfection de la route du 8e-Rang, réception provisoire**

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la réception provisoire de la réfection de la route du 8e-Rang sur 700 mètres, au montant de 33 282,31 \$ taxes incluses.

### **6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

#### **2026-05-12 6.1 - Adoption du règlement 06-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland**

CONSIDÉRANT QUE l'abattage d'arbres est encadré afin de préserver la canopée sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres du règlement sur les permis et certificats et du règlement de zonage doivent être apportées afin d'améliorer leur application et de minimiser les interprétations possibles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 mars 2026 (résolution no 2026-03-09) et le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et unanimement résolu;

QUE le règlement portant le numéro 06-2026 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

### **2026-05-13 6.2 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 734 096**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 6 734 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse ayant une superficie de 12 225 pieds carrés à M. Félix Lefebvre suivant la « promesse d'achat-vente d'immeuble » signée.

QUE ladite vente soit faite pour le prix de 2.60 \$ le pied carré, soit pour une contrepartie totale de trente et un mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars (31 785.00 \$) plus les taxes si applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

### **2026-05-14 6.3 - Bail emphytéotique avec Le Havre du Lac Vert, modifications**

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu un bail emphytéotique avec l'organisme Le Havre du Lac Vert pour la gestion du site;

ATTENDU QUE certaines modifications doivent y être apportées pour y inclure les bâtiments à proximité de La Maison Saint-Bernard pour favoriser le développement du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte d'inclure La Maison de Lévy, La Chaumière d'Arthur et La Halte de Giselle au bail emphytéotique entre la Municipalité et Le Havre du Lac Vert.

## **7 - SERVICE PUBLIC**

**2026-05-15 7.1 - Adoption de la rémunération des premiers répondants 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une nouvelle entente avec le CISSS concernant le service de premiers répondants sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente amène une plus grande rigueur administrative pour la gestion de notre service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la liste des salaires 2026 des premiers répondants ainsi que pour les responsables du service;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

**8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

**8.1 - Fête nationale du Québec 2026, confirmation d'octroi**

La Municipalité a reçu un montant de 5 117 \$ dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la Fête nationale du Québec 2026, volet 1.

**2026-05-16 8.2 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale, camp de jour unifié**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Saint-Damien-de-Buckland, Saint-Philémon, Saint-Malachie et Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland désirent présenter un projet de mise en place d'une entente intermunicipale en délégation de compétence pour un camp de jour unifié dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement:

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Damien-de-Buckland s'engage à participer au projet de camp de jour unifié, entente intermunicipale;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

## **9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **2026-05-17 9.1 - Fondation Le Rayon d'Espoir, Marche de la Solidarité 2026**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal commandite deux (2) marcheurs pour la Marche de Solidarité de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse d'une valeur de 100 \$.

### **2026-05-18 9.2 - Souper festif de Saint-Charles 2026**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux cartes pour le souper festif de Saint-Charles au montant de 140 \$.

### **2026-05-19 9.3 - Redistribution des redevances carrières et sablières 2025**

La Municipalité a reçu une redistribution de 119 542.82 \$ relatif aux redevances sur les carrières et sablières 2025.

### **9.4 - Tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins 2026**

La Municipalité ne participera pas à cet événement.

### **2026-05-20 9.5 - Demande d'aide financière du CF Bellechasse**

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal verse un montant de 100 \$ à l'organisation du CF Bellechasse pour la saison de soccer 2026.

#### **9.6 - Déjeuner des policiers de la MRC de Bellechasse**

La 17<sup>e</sup> édition du déjeuner bénéfique des policiers de la MRC de Bellechasse aura lieu le 11 juin prochain, au restaurant Normandin de Saint-Anselme. La Fondation Marthe Laverdière sera le bénéficiaire des dons amassés.

#### **2026-05-21 9.7 - Entente de services aux personnes sinistrées**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne (division de Québec) pour les services aux sinistrés pour l'année 2026.

QUE la Municipalité verse une somme de 385,77 \$ en guise de participation financière à l'organisation de la Croix-Rouge.

#### **2026-05-22 9.8 - Souper Gala 40e anniversaire de la Société historique de Bellechasse**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une carte pour le Souper Gala 40<sup>e</sup> anniversaire de la Société historique de Bellechasse au montant de 100 \$.

#### **10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Demande de pose de bornes de terrain sur le lot 3 929 108.

#### **2026-05-23 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 26.

---

Sébastien Bourget  
Maire

Vincent Drouin,  
Greffier-trésorier